

**Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes**  
**Commission de la condition des femmes à New York**

8 mars 2010

Allocution de Monsieur Moussa Makan CAMARA,

Ambassadeur, Observateur Permanent de l'OIF auprès des Nations Unies.

Monsieur le Président,

A l'occasion de la tenue de la 6<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition des femmes de l'Organisation Internationale de la Francophonie, j'assume solennellement mon engagement pour la promotion des femmes, l'égalité des chances et l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes conformément au consensus dégagé lors de la « Conférence des femmes de la Francophonie au Grand-duché de Luxembourg » et des consensus affirmés par les Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones.

Il vous souviendra qu'à l'occasion de l'examen de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin et des mesures complémentaires décidées par l'Assemblée générale des Nations Unies, que l'OIF avait adopté et diffusé dans tous les langues officielles de la Francophonie à l'examen d'urgence de la mise en œuvre de la conférence mondiale sur les femmes de Pékin.

Monsieur le Président,

Les Ministres et Chefs de délégation des Etats membres de l'OIF ont tenu le 1<sup>er</sup> mars 2010 à New York, une concertation de haut niveau sur les violences faites aux femmes, sous la présidence de Madame José VERNEK, Ministre de la Francophonie du Canada, en présence d'une délégation de haut niveau de Secrétaire Général de la Francophonie et de nombreuses organisations de la Société civile.

Les Ministres et chefs de délégation ont, à l'issue de leurs travaux, adopté la « **Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes** » dont des copies sont disponibles en français et en anglais. Les textes dans les autres langues officielles des Nations Unies, sont en cours de traduction.

Par ce fait, les États et Gouvernements membres de l'OUA ont tenu à attirer l'attention de la communauté internationale sur l'un des plus sérieux problèmes critiques du programme de Déclaration « les violences faites aux femmes ».

En effet, bien que figurant parmi les priorités portées aux instances mondiales, régionales et nationales, la lutte contre la violence faite aux femmes a enregistré hélas, beaucoup de progrès.

La Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, dont référence a été faite par beaucoup d'autres déclarations francophones, appelle, entre autres, au respect des droits fondamentaux des femmes et de leurs filles, à l'éducation et à l'analyse des causes des violences faites aux femmes, à l'adoption de lois et à la rigoureuse application de la mise en place de politiques publiques assorties de stratégies appropriées, à la formation des personnels enseignants, médicaux, de justice, de police et de l'armée, y compris les forces de maintien de la paix etc.

Les Ministres et Chefs de délégation ont demandé au Secrétaire Général de la Francophonie, SE Monsieur ANTOINETTE DUFRENOY, de porter la présente Déclaration à l'attention de la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence sur la conduite de la femme des Nations Unies.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à l'attention de votre Assemblée, « la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes ». Cette Déclaration constitue une contribution de la Francophonie à nos travaux.

Je vous remercie.